



COLLOMBEY  
MURAZ

**A retourner**  
par courrier à

Commune de Collombey-Muraz  
Service Technique  
R. des Dents-du-Midi 44  
C.P. 246  
1868 Collombey

ou

par mail à

[Service.technique@collombey-muraz.ch](mailto:Service.technique@collombey-muraz.ch)

## ANNONCE DU DEBUT DES TRAVAUX

Selon l'article 55 alinéa 3 lettre b) de la loi sur les constructions du 15 décembre 2016 et de l'article 10 alinéa b) du Règlement communal des constructions et des zones (RCCZ), le bénéficiaire d'une autorisation de construire ou son mandataire est tenu d'informer la Commune **du début des travaux** :

N° de dossier: .....

Parcelle n° : .....

Objet : .....

Requérant : .....

Personne de contact : .....

Tél. : .....

E-mail : .....

Date du début des travaux : .....

Durée estimée des travaux : .....

Lieu et date : .....

Signature : .....

### A remplir par le service technique

Contrôle d'implantation géomètre  date/visa

Paiement de la facture provisoire  
des taxes de raccordement  date/visa

Commune de Collombey-Muraz  
Rue des Dents-du-Midi 44 / CP 246  
CH – 1868 Collombey  
Tél. : +41 (0)24 473 61 74

Email : [service.technique@collombey-muraz.ch](mailto:service.technique@collombey-muraz.ch)  
[www.collombey-muraz.ch](http://www.collombey-muraz.ch)  
Twitter : @collombey\_muraz

